



JONQUIÈRE QC G7S 5J1

000001166

JEAN-SAMUEL LEBOEUF
228-170 RUE PRINCIPALE
SAINT-ZOTIQUE QC J0P 1Z0

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale XXX XX7 443

Année d'imposition 2024

Date de l'avis 29 sept 2025

V6BD97YZ

Avis de cotisation

Nous avons traité votre déclaration de revenus et de prestations de 2024 et calculé votre solde.

Vous n'avez aucun montant à payer selon ce calcul.

Merci.

Bob Hamilton
Commissaire du revenu

En résumé

Vous n'avez aucun montant à payer selon ce calcul.

Solde : Néant

Dites adieu au papier!

Grâce à **Mon dossier**, vous pouvez recevoir votre courrier en ligne.

- Allez à canada.ca/mon-dossier-arc pour ouvrir une session.
- Sélectionnez « Gérer le courrier en ligne ».

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale XXX XX7 443

Année d'imposition 2024

JEAN-SAMUEL LEBOEUF
228-170 RUE PRINCIPALE
SAINT-ZOTIQUE QC J0P 1Z0

Cotisation d'impôt

Nous avons calculé vos impôts à l'aide des montants ci-dessous. Le sommaire ci-dessous est basé sur les renseignements que nous avons ou que vous nous avez donnés.

Nous pourrions réexaminer votre déclaration pour vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions ou crédits que vous avez demandés. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-examen. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Notez que, les lettres **DT** (débit) signifient que vous avez un montant dû, et **CT** (crédit) que nous vous devons un montant.

Sommaire

Ligne	Description	Montant final \$	CT/DT
15000	Revenu total	44 100	
	Déductions du revenu total	405	
23600	Revenu net	43 695	
26000	Revenu imposable	43 695	
35000	Total des crédits d'impôt non remboursables	3 018	
42000	Impôt fédéral net	3 536,25	
43500	Total à payer	3 536,25	
43700	Impôt total retenu	4 578,08	
44000	Abattement du Québec remboursable	583,48	
48200	Total des crédits	5 161,56	
	Total à payer moins Total des crédits	1 625,31	CT
	Solde de cette cotisation	1 625,31	CT
	Solde précédent	2 354,39	CT
	Solde	3 979,70	CT

Explication des changements et autres renseignements importants

Selon nos dossiers, vous n'avez aucun montant inutilisé au titre de frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels provenant d'années passées. Nous avons donc refusé votre demande.

Nous avons modifié votre abattement du Québec remboursable. Il est passé de 580,26 \$ à 583,48 \$ et nous avons utilisé le montant révisé pour calculer le total de vos crédits.

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale XXX XX7 443

Année d'imposition 2024

JEAN-SAMUEL LEBOEUF
228-170 RUE PRINCIPALE
SAINT-ZOTIQUE QC J0P 1Z0

Nous calculerons automatiquement votre crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée en fonction de votre revenu net familial, de votre état civil et de vos enfants admissibles. Si vous avez droit à un crédit pour la période de juillet 2025 à juin 2026, nous vous en informerons bientôt.

Nous avons recalculé le total de vos crédits d'impôt non remboursables et modifié le montant que vous avez inscrit à la ligne 35000. Il est passé de 3 037 \$ à 3 018 \$.

À la date de cet avis, vous avez un montant inutilisé de pertes en capital nettes d'autres années de 125 \$. Ce montant comprend le montant inutilisé de pertes en capital nettes créé à partir de cette cotisation. Vous pouvez utiliser ce montant pour réduire les gains en capital imposables que vous déclarez cette année. Si vous appliquez ce montant à d'autres années, vous pourriez devoir recalculer votre solde inutilisé parce que différents taux d'inclusion s'appliquent aux gains en capital de ces années. Pour en savoir plus, consultez le guide T4037, Gains en capital.

Le remboursement d'impôt associé à votre déclaration de revenus T1 a été retenu car une ou plusieurs déclarations de la TPS/TVH pour entreprises sont en attente. Pour obtenir des renseignements sur la façon de produire une déclaration de la TPS/TVH, consulter canada.ca/production-declaration-tps-tvh ou composer le 1-800-959-7775. Si votre entreprise réside au Québec, veuillez composer le 1-800-567-4692.

Si vous avez des questions concernant votre cotisation d'impôt, téléphonez aux services de demandes de renseignements des particuliers au 1-800-959-7383. Pour les particuliers vivant dans les territoires (indicatif régional 867), composez le 1-866-426-1527.

Détails concernant l'avis

Numéro d'assurance sociale XXX XX7 443

Année d'imposition 2024

JEAN-SAMUEL LEBOEUF
228-170 RUE PRINCIPALE
SAINT-ZOTIQUE QC J0P 1Z0

Relevé de votre maximum déductible au titre des REER et vos droits de cotisation

Les références aux cotisations versées à un REER comprennent également les cotisations versées à votre régime de pension agréé collectif (RPAC), ainsi que celles versées à votre régime de pension déterminé (RPD) et à celui de votre conjoint ou conjoint de fait. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/reer ou consultez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.

Vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2024

Description	Montant \$
Maximum déductible au titre des REER pour 2024	3 478
Moins : cotisations de l'employeur à un RPAC pour 2024	0
Moins : cotisations admissibles au REER que vous avez déduites pour 2024	0
Égale : vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2024	3 478

Votre maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2024

Description	Montant \$
18 % du revenu gagné en 2024, jusqu'à un maximum de 32 490 \$	7 927
Moins : facteur d'équivalence (FE) pour 2024	0
Moins : montant prescrit pour personnes rattachées pour 2024	0
Égale : maximum déductible au titre des REER supplémentaire que vous avez gagné en 2024 (si négatif, sera « 0 »)	7 927

Votre maximum déductible au titre des REER pour 2025

Description	Montant \$
Déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2024	3 478
Plus : maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2024	7 927
Moins : facteur d'équivalence pour services passés (FESP) net pour 2025	0
Plus : facteur d'équivalence rectifié (FER) pour 2025	0
Égale : maximum déductible au titre des REER pour 2025	11 405
Moins : cotisations inutilisées versées à un REER, déclarées lors d'une année passée et pouvant être déduites en 2025	0
Voici vos droits de cotisation REER pour 2025	11 405

Remarque : Si le montant de vos droits de cotisation REER est négatif (entre parenthèses), vous n'avez pas de droits de cotisation pour 2025. Vous avez peut-être trop cotisé à votre REER et vous pourriez devoir payer un impôt de 1 % par mois sur les cotisations excédentaires. Si c'est le cas, vous devez remplir un T1-OVP, Déclaration des particuliers pour cotisations excédentaires versées à un REER, RPAC et RPD, et payer les impôts dus.

Autres renseignements

Pour en savoir plus sur votre déclaration de revenus et de prestations, allez à canada.ca/impots, consultez Mon dossier à canada.ca/mon-dossier-arc ou composez le **1-800-959-7383**. Pour les particuliers vivant dans les territoires (indicatif régional 867), composez le **1-866-426-1527**.

Vous déménagez?

Donnez-nous votre nouvelle adresse dès que possible! Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-changer-adresse.

Vous avez des renseignements nouveaux et vous voulez modifier votre déclaration?

- Vous pouvez aller à canada.ca/modifier-declaration-revenus pour un service rapide; ou
- Vous pouvez écrire à votre centre fiscal. Indiquez votre numéro d'assurance sociale et joignez tous les documents à l'appui des changements demandés. Pour trouver votre centre fiscal, allez à canada.ca/arc-bureaux.

Si vous voulez enregistrer un différend officiel :

Allez à canada.ca/arc-plaintes-differends. Vous avez 90 jours à compter de la date de cet avis pour enregistrer votre différend.

Aide aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle ou de la parole

Vous pouvez obtenir cet avis en braille, en gros caractères, en texte électronique ou en format audio. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-medias-substituts.

Si vous utilisez un téléimprimeur, vous pouvez obtenir des renseignements fiscaux en composant le **1-800-665-0354**.

Mon dossier

Utilisez le service Mon dossier pour consulter et gérer votre dossier fiscal en ligne. Il vous permet aussi de faire modifier votre déclaration, de vérifier vos renseignements sur les REER, de vous inscrire au dépôt direct et plus encore! Pour vous inscrire à Mon dossier, allez à canada.ca/mon-dossier-arc.

Est-ce vraiment l'Agence du revenu du Canada qui vous a contacté?

Des arnaques sous forme d'appels, de courriels, de textos ou de messages instantanés imitent souvent nos services et programmes pour tenter d'accéder à vos renseignements personnels. Nous pouvons vous contacter mais en cas de doute, posez des questions à votre interlocuteur. Pour savoir à quoi vous attendre si nous vous contactons, allez à canada.ca/evitez-les-arnaques.

